

Ecole Primaire *La Rose des Vents*

142 route de Saint Rô - 38510 Courtenay

04-74-80-80-33  ce.0380394x@ac-grenoble.fr

Conseil d'école n°1

Mardi 3 novembre 2025



Ordre du jour

1/ les élections des représentants des parents d'élèves

- Présentation des membres du Conseil
- Rappel du fonctionnement du Conseil d'école
- Résultats des élections

2 /Le règlement intérieur de l'école

- Vote du règlement intérieur de l'école
- Présentation de la charte informatique

3/ La rentrée 2025

- Effectifs et répartitions des élèves
- le fonctionnement pédagogique

4/ La sécurité

- Bilan du premier exercice incendie
- Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)
- Bilan du premier exercice PPMS Attentat-Intrusion

1/ Les élections des représentants des parents d'élèves

- Présentation des membres du conseil

Parents élus : Mathieu Gozzi, Leah Dechelette, Sandrine Vuillermet, Aline Ros, Julien Doutaz, Aurélie Gatt, Coralie Debin

Mairie : Stéphane Lefèvre, Monique Giroud, Christophe Ruiz

Enseignants : Roselyne Manouvrier, Anne Bernard, Nathalie Belcastro, Audrey Bérenger, Camille Duband, Elise Salfranc, Perrine Pijolat, Emilie Boissonnier

DDEN : Monique Cebenka

RASED : Martine Ravet et Amélie Claustre

IEN : Baptiste Caroff

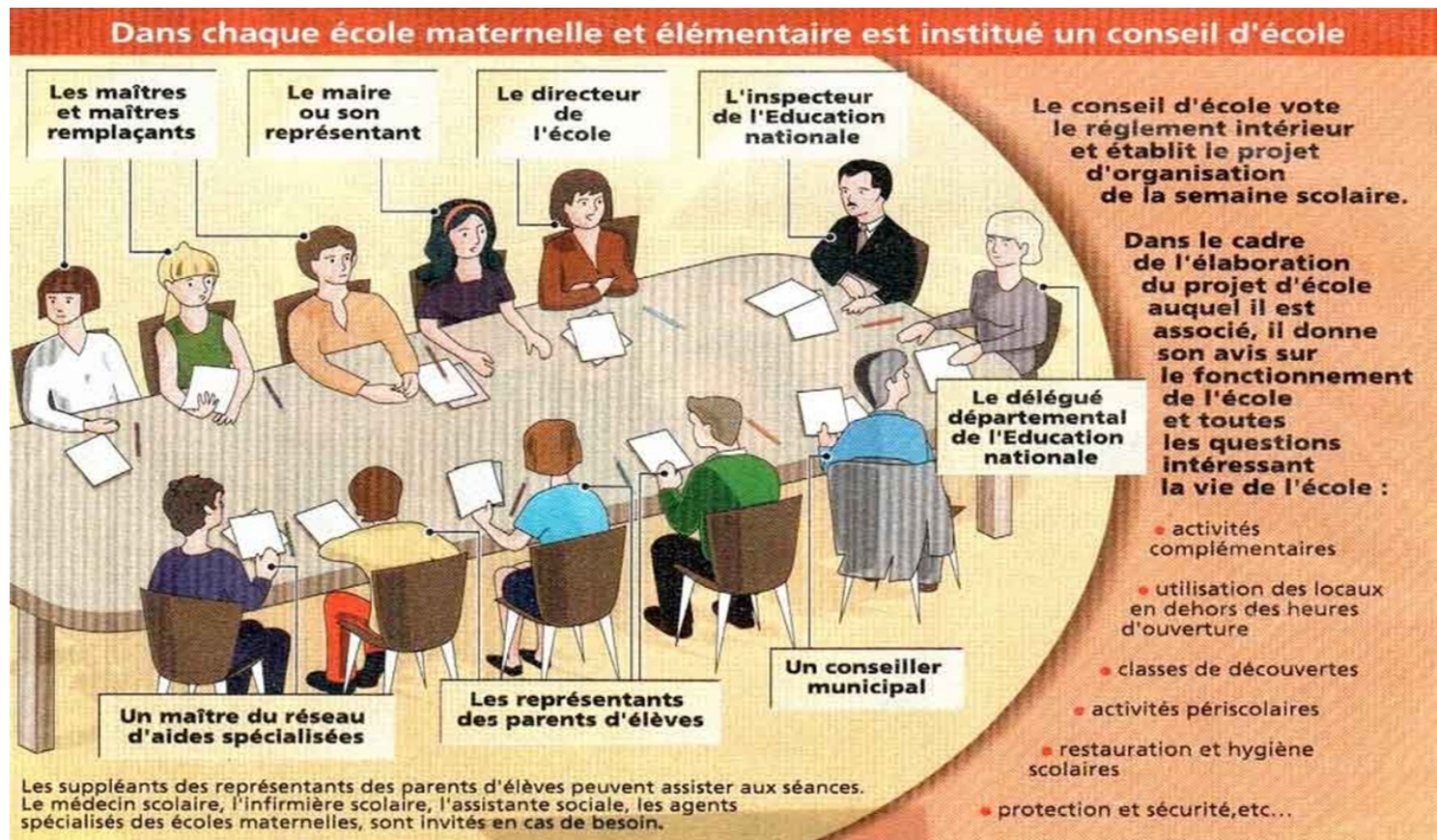
Membres excusés : Baptiste Caroff, Martine Ravet, Amélie Claustre, Sandrine Vuillermet, Aline Ros, Aurélie Gatt, Coralie Debin, Camille Duband, Elise Salfranc

- Rappel des règles de fonctionnement du Conseil d'école

Le conseil d'école est composé de l'équipe enseignante, des représentants des parents, des représentants de la mairie, et d'un DDEN (Délégué départemental de l'éducation nationale).

Le DDEN a pour rôle de défendre l'école publique et de jouer un rôle de médiateur lorsqu'il y a des problèmes au sein du conseil d'école.

Le conseil d'école ne traite pas des cas individuels des élèves, mais du fonctionnement général de l'école.



- Résultat des élections des représentations de parents d'élèves :

1 liste avec 7 candidats (6 titulaires et 1 suppléant)

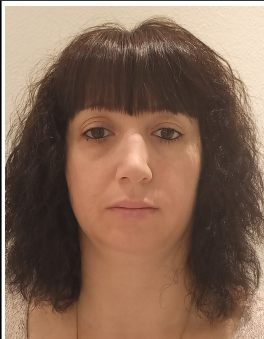
194 inscrits sur les listes

150 suffrages exprimés sur 162 votants (donc 12 bulletins blancs ou nuls)

Taux de participation record : 83 %

Parents titulaires élus : Mathieu Gozzi, Leah Dechelette, Sandrine Vuillermet, Aline Ros, Julien Doutaz, Aurélie Gatt

Parents suppléants élus : Coralie Debin

						
Mathieu Gozzi	Leah Dechelette	Sandrine Vuillermet	Aline Ros	Julien Doutaz	Aurélie Gatt	Coralie Debin

Pour les contacter : rpecourtenay38@gmail.com

2/ Le règlement intérieur de l'école

Vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur est en conformité avec le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires de l'Isère de 2014.

Rappel des règles du vote :

Lors d'un vote en conseil d'école, chaque membre de droit a une voix délibérative à savoir :

La directrice : 1 voix

Les enseignants : 1 voix par enseignant

Les parents délégués titulaires : 1 voix par parents.

Le Maire : 1 voix

Le conseiller municipal ou l'adjoint : 1 voix

Le DDEN : 1 voix

Le RASED : 1 voix

L'IEN : 1 voix

Une fois voté, le règlement intérieur, (ainsi que la charte informatique pour les cycles 3), sera envoyé par mail à chaque famille et affiché à l'école.

Ce règlement devra être respecté par tous.

Vote du règlement intérieur :

Nombre de votants : 14

Nombre de votes pour : 14 contre : 0 abstention : 0

présentation de la charte informatique

La charte informatique

Charte élève d'utilisation des outils informatiques de l'école

Entre l'école et l'élève ci-dessous désignés,

Introduction

Des outils informatiques sont mis à ta disposition par l'école. Tu dois en connaître les règles d'utilisation. Lorsque l'ordinateur est connecté à Internet, tu dois aussi savoir quelles sont les règles de consultation de l'information et les règles de communication.

L'ensemble de ces règles constitue une charte élève que tu dois lire, comprendre et t'engager à respecter en la signant.

En cas de non respect de la charte élève, des sanctions définies par les enseignants de ton école pourront être prises contre toi.

Comme toi, les enseignants et tous les personnels qui utilisent les outils informatiques de l'école doivent s'engager à respecter une charte.

Droits et obligations

Dans l'usage de l'ordinateur et ses périphériques

1. A l'école, j'utilise le matériel informatique avec l'accord de l'enseignant en respectant ses consignes.
2. Je ne modifie pas la configuration de l'ordinateur, notamment l'affichage du bureau et je respecte l'organisation des fichiers.
3. Je n'accède pas aux documents des autres sans y être autorisé.

Dans l'usage de l'Internet

4. À l'école, j'utilise l'accès à Internet uniquement dans le cadre de travaux scolaires, avec l'autorisation de l'enseignant.
5. Je sais que ce que je trouve sur Internet n'est pas toujours vrai ou à jour.
6. Si je découvre des contenus choquants sur Internet, j'en parle immédiatement à l'adulte qui m'encadre.
7. Je ne peux pas disposer librement de tous les éléments que je trouve sur Internet. Lorsque je souhaite les utiliser, je veille à respecter le droit des auteurs.
8. Je sais que des informations sur ma navigation sont conservées et consultables.

Signature de l'élève

Signature des parents

Signature de la directrice

3/ La rentrée 2025

- Effectifs et répartitions des élèves

Classes	Enseignants	Effectifs
PS- MS	Roselyne Manouvrier	22 (6 PS et 16 MS)
PS-GS	Anne Bernard	21 (8 PS et 13 GS)
CP	Nathalie Belcastro	20 CP
CE1-CE2	Audrey Berenger Camille Duband (<i>le jeudi</i>)	23 (17 CE1 et 6 CE2)
CE2-CM1	Stéphanie Poncet	21 (6 CE2 et 15 CM1)
CM2	Perrine Pijolat Elise Salfranc (<i>le vendredi et 1 jeudi sur 3</i>)	21 CM2

Soit au total 128 élèves répartis sur 6 classes. L'équipe enseignante apprécie d'avoir des effectifs allégés par rapport à l'an dernier.

Afin de préparer au mieux la rentrée 2026, une prévision d'effectifs a été faite fin octobre.

Futures petites sections : 7 élèves de prévus pour 21 CM2 sortants

2/ Pédagogie

- ***Projets et actions en lien avec le projet d'école***

Des actions sont menées chaque année pour atteindre les objectifs fixés par le projet d'école.

Le projet d'école permet de se concentrer sur des projets et des actions qui permettent d'améliorer les points suivants :

- les apprentissages et le suivi des élèves
- le bien être de l'élève et le climat scolaire
- l'école et ses différents partenaires

Pédagogie

- ***Les apprentissages et le suivi des élèves***

- Suivi avec les parents

Des évaluations nationales ont été réalisées pour les élèves du CP au CM2. Des rendez-vous individuels ont été proposés aux familles pour faire le bilan de ces évaluations.

Les autres évaluations sont menées de façon continue dans toutes les classes.

Les carnets de suivi sont présentés aux familles en janvier et en juin pour les maternelles.

- Activités Pédagogiques Complémentaires: (APC)

Les APC ont lieu du CE1 au CM2: les lundis, mardis, et jeudis de 11h30 à 12h00 par groupe de 2 à 4 élèves.
en CP et en maternelle : les lundis, mardis, et jeudis de 12h50 à 13h20 par groupe de 2 à 4 élèves.

- Fiche navette pour les élèves à besoins particuliers

Cette fiche permet de recenser les difficultés d'un élève ainsi que ses suivis. Y est également consigné les rendez-vous avec les parents et les propositions d'aide qui leur sont proposées. Cette fiche navette suit l'enfant de la Petite Section au CM2.

- Mémo leçons

Afin de mieux coordonner les apprentissages, les leçons en français et en mathématiques sont communes du CE1 au CM2.

- Chantier vocabulaire et lecture

Suite aux résultats des évaluations nationales, nous avons décidé d'axer nos réflexions autour du vocabulaire et de la lecture.
Des progressions sont en cours de réflexion.

- ***Les apprentissages et le suivi des élèves (suite)***

- Le RASED**

Concernant le suivi des élèves, nous travaillons étroitement avec le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée des Elèves en Difficultés)

1. **Qu'est-ce que le RASED ?**

Sur votre école, le RASED se compose d'un maître E (Mme CLAUSTRE Amélie) et d'une psychologue (Mme RAVET Martine).

R.A.S.E.D = Réseau d'Aide aux Enfants en Difficultés : les personnels des RASED apportent l'**appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles**. Ils les aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées.

2. **Fonctionnement du RASED**

Le RASED travaille sur 15 communes soit 17 écoles, soit environ 1800 élèves.

Il travaille potentiellement sur toutes les écoles, pour tous les niveaux.

La maîtresse E intervient à la demande des enseignants.

La psychologue intervient à la demande des parents (04 74 88 48 87 et rased-montalieu@ac-grenoble.fr) ou des enseignants mais seulement avec l'autorisation des parents.

La maîtresse E travaille autour des difficultés scolaires graves et/ou persistantes en remédiation et en prévention.

Ces aides concernent les élèves qui ont des **difficultés pour comprendre et apprendre dans le cadre des activités scolaires**.

Elle travaille en petits groupes, dans ou hors de la classe sur le temps scolaire.

Son intervention a pour objectifs de prévenir et de repérer les difficultés et d'aider les élèves à prendre conscience et maîtriser des attitudes et des méthodes de travail.

La psychologue travaille sur les difficultés intellectuelles et cognitives, les troubles du comportement et les difficultés de la vie (deuil, séparation, déménagement).

Elle peut recevoir les familles à son bureau à l'école de Montalieu-Vercieu soit sur le temps scolaire soit hors temps scolaire.

À partir de l'analyse de la situation particulière d'un enfant, en liaison étroite avec la famille et les enseignants, elle recherche des **solutions adaptées au sein de l'école ou à l'extérieur**.

Budget: toutes les communes versent une part à la mairie de Montalieu en fonction du nombre d'élèves scolarisés.

- ***le bien être de l'élève et le climat scolaire***

Des actions sont mises en place dans l'école pour que les élèves viennent à l'école dans un climat scolaire favorable.

- Dans le cadre du programme pHare, la première semaine de novembre a lieu la journée « Non au harcèlement ». A partir d'une affiche, les élèves de CE2 à CM2 sont invités à commenter une situation de moquerie. Un questionnaire anonyme est ensuite passé à tous ces élèves pour connaître leurs ressentis sur leur bien-être à l'école.

Suite à ce questionnaire, des affiches « Non au harcèlement/à la moquerie » vont être créées.

-Les messages clairs.

Cette année, nous allons essayer de résoudre le maximum de conflits en utilisant le principe des messages clairs .

Les élèves sont invités à réaliser des petites vidéos mettant en scène des situations de conflits et les élèves doivent les résoudre en faisant un message clair.

L'idée étant que, par la suite, les élèves réussissent à utiliser au maximum cette technique quand ils en éprouvent le besoin



- ***L'école et ses différents partenaires***

- Le CME (Conseil Municipal des Enfants) en lien avec la mairie et ses Conseillers Municipaux Adultes

La campagne électorale a commencé début octobre. De nombreux candidats se sont présentés (23 élèves pour 8 places de conseillers). Les élections ont eu lieu le jeudi 16 octobre.

Les conseillers élus sont les élèves suivants : Romane, Mila, Brice, Elénna, Capucine, Maximilien, Amaury et Victoire.

- le département et les sorties ENS (Espaces Naturels Sensibles)

Cette année encore, le Département nous a attribué une subvention de 3 650 euros pour la réalisation d'un projet autour des ENS pour les classes de GS à CM2.

Cette subvention permet de financer les transports jusqu'aux sites choisis ainsi que des intervenants natures. Cette année, ce sont Esther Lambert et Damien Perin qui nous animent ces sorties.



Une première sortie aux étangs de Passins a eu lieu mardi 7 octobre. Les classes de CP à CM2 y ont participé et sont parties à la recherche de feuilles et de graines pouvant servir de nourritures aux animaux. Ils ont commencé une ébauche de classement des différents types de feuilles. Ils ont abordé également la reproduction des plantes.



Les animateurs les ont également sensibilisé à ces espaces fragiles où ils ont appris qu'il fallait pas cueillir les fleurs qui s'y trouvaient.

- *L'école et ses différents partenaires (suite)*

- les parents et le goûter d'automne

Des ateliers cuisine ont été organisés dans les deux classes maternelles en octobre. En cette période 1, les élèves ont confectionnés des gâteaux aux pommes et aux noisettes.

Le goûter d'automne a été l'occasion de présenter des productions d'arts visuels sur ce thème ainsi que de déguster une part des gâteaux faits en classe.

Pour les prochaines périodes, nous proposerons différents temps de partage avec les parents.



- Sortie d'automne

Mi-octobre, les classes de maternelle sont allées observer la nature dans la forêt qui avoisine l'école.

- ***L'école et ses différents partenaires (suite)***

- le Sou des écoles, la mairie, la Région et la **classe de découverte**

Grâce à ses 3 partenaires, les classes de CP et de CM2 vont pouvoir participer à une classe de découverte du 26 au 28 mai à Lus-la-Croix-haute.

Le coût total de la classe est de 13 371 euros (1953 euros pour le transport et 11 418 euros pour le centre)

Cette classe verte est co-financée par le Sou des écoles, la mairie, la Région(pour le transport) et les familles.

Des actions (vente de saucissons et marché de Noël) seront également menées par les élèves pour financer une partie de leur classe verte.

- la Communauté de Commune, la mairie, les parents agréés et le **cycle piscine**

Les CP, CE1, CE2 et CM1 vont à la piscine de novembre à décembre les mardis et vendredis.

La Communauté de Commune finance les transports, la mairie la location du bassin.

Merci aux parents agréés qui accompagnent les élèves lors de ces sorties.

- la Communauté de Commune et le **projet musique**

Les classes de CP à CM2 ont des séances de musique financées par la CCBD de décembre à mars.

Cette année, l'intervenant Sébastien Manent nous fera découvrir des chants sur le thème de « la gourmandise ».

- les bibliothécaires et le **bibliothèque**

Bien que la bibliothèque ait déménagé, les enfants continuent d'emprunter des livres. Pour les plus grands, c'est en autonomie. Pour les plus jeunes, c'est grâce à l'intervention d'adultes bénévoles Hélène Sirioud et Marie-José qui gèrent le prêt, mais également qui lisent des histoires au plus grand bonheur des enfants.

4/ La sécurité

-Bilan du premier exercice incendie: 3 exercices sont prévus cette année sur le temps scolaire.

Le premier exercice a eu lieu le jeudi 25 septembre. L'évacuation s'est déroulée sans aucun problème en 2 minutes 51 secondes.

Un autre exercice inopiné aura lieu en mars et le dernier exercice aura lieu en juin sur le temps de sieste.

- LE PPMS:

Depuis plusieurs années, nous avons mis en place des consignes de **mise en sûreté** en cas d'incident nucléaire ou chimique. Des exercices d'entraînements sont effectués chaque année. Un exercice sera effectué prochainement.

En cas de réel souci, il est rappelé que les parents ne doivent en aucun cas venir chercher leur enfant à l'école. Vous saurez que le PPMS a été déclenché en entendant la sirène (voir les consignes de l'éducation nationale page suivante).

- Nous devons également faire un **exercice attentat-intrusion**.

Dans ce cas, deux solutions sont envisageables:

- l'évacuation

- ou s'enfermer dans les classes et s'y cacher.

Dans les deux cas, l'exercice se fait comme un jeu avec les élèves de maternelle qui sont invités à se cacher.

L'exercice intrusion a été effectué vendredi 17 octobre dans l'école. Les élèves de maternelle ont suivi leur mascotte « Mr Moustache » dans les couchettes pour faire un jeu de cache-cache.

Les élèves d'élémentaire se sont cachés dans le couloir de leur bâtiment.

Un signal d'alarme en cas d'intrusion est toujours en questionnement.



NOTRE COMMUNE EST CONCERNÉE... QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Début de l'alerte



La sirène émet un son modulé, montant puis descendant. Ce signal est composé de **trois cycles d'1 minute et 41 secondes** chacun, séparé par un **intervalle silencieux de 5 secondes**.

Dès que vous entendez la sirène, appliquez les consignes ci-dessous.

À faire



Je me mets à l'abri

Entrez dans le bâtiment le plus proche. Fermez les portes, les volets et les fenêtres ; si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation.



Écoutez
France Bleu
France Info
France Inter

J'écoute les consignes

Elles sont diffusées à la radio (France Bleu, France Info, France Inter), à la télévision ou sur les sites internet d'actualité.

À ne pas faire



Je ne téléphone pas

Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours. Écoutez votre conversation si l'appel ne vient pas des autorités.



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école

En vous déplaçant, vous mettez votre vie et celle des autres en danger, vous gênez les secours. Le personnel enseignant est formé pour mettre les enfants en sécurité.

Fin de l'alerte



Elle est signalée par un son continu d'une durée de **30 secondes**. Seul ce son indique que le danger est passé et que les consignes sont levées. Sortez de votre lieu de mise à l'abri, aérez les locaux et restez attentif aux éventuelles consignes complémentaires.



Dates des prochains conseils d'école :

- lundi 2 mars à 17h30

-lundi 22 juin à 17h30